

Rochette, Antoine

Cote de référence	FR ANOM COL H 225
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H225/rochetteman
Condamné en	1860
Envoyé en	Nouvelle-Calédonie
N° matricule	1736 / 142 / 967

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

